



**Rapport de la commission chargée de l'étude du préavis
n°2021-07 du 22 mars 2021**

**Adoption du volet stratégique du Plan directeur régional touristique
des Alpes vaudoises**

Commission composée de :	Séances
Membres	
Madame	
Laurence BURNIER (PLR)	1
Messieurs	
Serge AEGERTER (PLR)	1
Pierre-Yves BRELAZ (PLR)	1
Murat ERDENIZ (PSA)	1
Jean-Marc GUILLARD (EA)	1
Jean-Luc MAYOR (UDC)	1
Cyril ZOLLER (Alt-verts), premier membre	1

Délégué de la Municipalité :
Monsieur Jean-Luc DUROUX

Monsieur le Président, Mesdames, et Messieurs les Conseillers,

La commission chargée de l'étude du préavis susmentionné s'est réunie une fois, le mardi 13 avril 2021, à la salle de la Grappe à Yvorne, en présence de Monsieur Jean-Luc DUROUX, Municipal, que nous remercions pour toutes les informations fournies, ainsi qu'en présence de Mr Alain Bassang, Municipal-délégué pour la commune d'Yvorne et des représentants du conseil communal d'Yvorne pour cet objet étaient également.

1. PRÉAMBULE

Lors de la présentation par Mr Alexandre Repetti (pilote du PDRt-AV, de la société Repetti Sàrl à Montreux, bureau d'études en aménagement du territoire) du volet stratégique du Plan directeur régional touristique des Alpes vaudoises (PDRt-AV).

La commission a pu à cette occasion obtenir quelques précisions notamment au sujet du choix du périmètre, des actions prévues en termes de mobilité (un des quatre enjeux principaux pour le développement touristique régional identifié par le plan compte « une accessibilité fluide et multimodale »), et des propositions faites par la Municipalité lors des ateliers de consultations tenus par le comité de pilotage du PDRt-AV.

2. CONTEXTE

Concernant le périmètre : la commune d'Aigle, tout comme celle d'Yverne, sont peu impactées à cause du périmètre défini qui s'arrête en haut des vignes. Il est à la limite des PGA et PDCom de la commune d'Aigle.

M. Repetti mentionne que le PDRt-AV a fait l'objet d'une mise en consultation publique, et qu'un rapport de cette consultation a été établi. Celui-ci n'était pas joint au préavis, mais il est disponible sur le site de Chablais-région.

3. DESCRIPTION DU PROJET

Les zones de tranquillité de la faune sauvage (ZTFS) ne font pas partie du volet stratégique à valider. Seul le concept général demandant une coordination entre le PDRt-AV et la DGE. Celle-ci a eu lieu lors de l'établissement du PDRt-AV.

Concernant les actions prévues en termes de mobilité, la Commission a constaté que ces dernières ne sont pas quantifiées. Les auteurs du PDRt-AV sont conscients que le tourisme journalier est un grand facteur de génération de trafic.

Néanmoins, les initiatives économiques, telle que Le Magic Pass qui a contribué à une augmentation de 8 % du trafic, ne font pas partie de ce plan. Les auteurs du PDRt-AV considèrent que le problème de mobilité va au-delà du plan directeur territorial. Ces derniers ont mentionné qu'il est difficile de mettre tous les acteurs d'accord pour le problème de mobilité et que le plan sur la mobilité doit être beaucoup plus clair. Etant donné que la commune d'Aigle est directement impacté par la circulation automobile qui accède au périmètre du PDRt-AV la Commission se questionne quant aux actions concrètes qui seront mises en œuvre.

Concernant les propositions faites par la Municipalité d'Aigle lors des ateliers de consultations tenus par le comité du PDRt-AV, elles ont porté sur l'officialisation d'une piste VTT (projet encore en cours et qui n'a donc pas pu être intégré au PDRt-AV).

De manière générale, le volet stratégique est établi pour une durée de 15-25 ans. Sa modification demanderait une validation par tous les conseils communaux impliqués. Le volet opérationnel peut être adapté à plus brève échéance, en obtenant l'accord de toutes les municipalités concernées par le PDRt-AV et les services concernés de l'état.

CONCLUSIONS

En conclusion, nous avons l'honneur, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de vous demander de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL D'AIGLE

- Vu le préavis no2021-03 du 8 février 2021
- Ouï le rapport de la Commission chargée de l'étude de cet objet
- Considérant que ledit objet a été porté à l'ordre du jour

DÉCIDE

- D'accepter le rapport valant réponse au préavis de la Municipalité et intitulé : Préavis 2021-07, Adoption du volet stratégique du Plan directeur régional touristique des Alpes vaudoises

AU NOM DE LA COMMISSION

Pour la Commission
Le rapporteur

Cyril Zoller



Municipal délégué : Jean-Luc Duroux

Annexe : PDRt-AV